

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13 rue Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

3 route de Lignat
63800 Saint Georges sur Allier
mairie@saintgeorgessurallier.fr

FONDATION

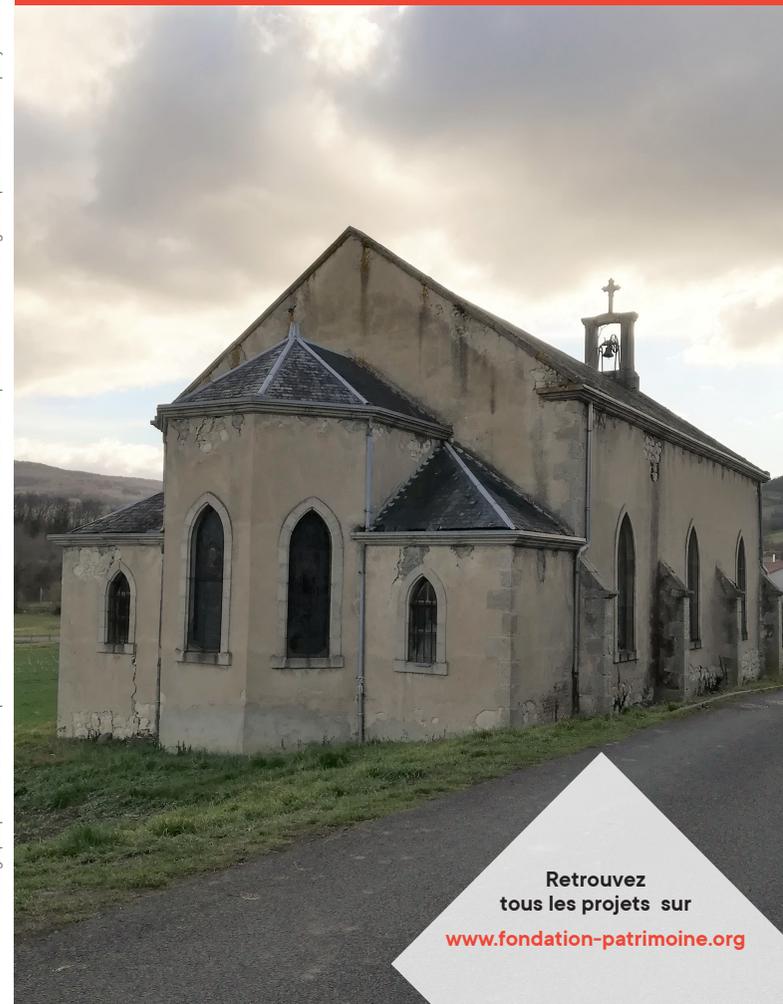


► Je donne !

Pour la
restauration de

la Chapelle de Lignat à Saint Georges sur Allier

63



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Encouragez la restauration de ce symbole du village !

◆ ◆ L'HISTOIRE DU LIEU

Inaugurée en 1908, la chapelle doit sa naissance à de nombreux villageois qui ont participé à sa construction pendant 11 ans. Les noms de quelques-uns des 71 généreux donateurs qui ont offert leurs deniers personnels pour que la chapelle puisse voir le jour sont d'ailleurs inscrits sur les vitraux. Une légende raconte même que les visages des Saints représenteraient lesdits donateurs... Beaucoup de familles sont attachées à cet édifice, aujourd'hui désacralisé, car de nombreux moments de vie sont liés à cette chapelle (baptêmes, communions, mariages, enterrements).

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

La chapelle présente d'importantes fissures structurelles ainsi que de nombreuses infiltrations d'eau dues au mauvais état de la couverture. Tout cela met gravement en péril l'ensemble du bâtiment. C'est pourquoi il est urgent de restaurer la toiture dans son entièreté (charpente, couverture et zinguerie) afin de limiter l'infiltration de l'humidité, ainsi que de procéder à la réfection des enduits et des jointements de pierres pour assainir l'édifice.

◆ ◆ LA VOCATION DU LIEU

Une fois rénové, nous souhaitons faire de ce monument un lieu d'échange et de partage, un espace d'accueil pour des manifestations artistiques et culturelles ainsi que pour des événements associatifs. Nous pourrions enfin ouvrir ce lieu symbolique et historique de notre commune pour les Journées Européennes du Patrimoine. Pour ce projet, nous souhaitons intéresser les habitants au déroulé concret des travaux mais aussi les impliquer dans la vocation future du projet.

◆ ◆ TÉMOIGNAGE

« La chapelle est un lieu historique pour les habitants, en particulier ceux de Lignat. Ce sont leurs grands-parents qui l'ont construite pour offrir un lieu de culte à leur village qui n'en avait pas. La rénover, c'est honorer leur travail et leur mémoire »

Montant des travaux	131 259 €
Objectif de collecte	40 000 € (palier 1)
Début des travaux	2024-2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Chapelle de Lignat à Saint Georges sur Allier

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87502
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la Chapelle de Lignat à Saint Georges sur Allier

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine